

Finances

REF : DAF2015063

Signataire : AG

Séance du Conseil Municipal du 19/11/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Remise gracieuse en faveur des régisseuses du service enseignement suite au vol par effraction commis entre le 22 et 24 février 2013

EXPOSE :

Un vol par effraction a été commis au service de l'enseignement entre le vendredi 22 février 2013 et le dimanche 24 février 2013. Deux portes du service ont été fracturées. Le coffre a été forcé et vidé de son contenu. Les caisses métalliques individualisant l'encaisse des différentes régies du service ont été vidées. Une a été emportée. Les chèques ont été rendus inutilisables.

Un dépôt de plainte a été déposé à la suite du vol. Les régisseuses ont pu obtenir de certaines familles l'émission de nouveaux chèques bancaires en remplacement des chèques souillés inexploitable. Ces chèques viennent en diminution des déficits initialement constatés dans les régies suivantes :

- Régie de recettes restauration scolaire pour un montant de 7 981.32 €, régisseuse THEOPHILE Françoise,
- Régie de recettes pour l'encaissement des arrières de paiement de la restauration scolaire pour un montant de 663.34 €, régisseuse VATIN Sonia,
- Régie de recettes des études surveillées pour un montant de 8 499 €, régisseuse LAZE Anna,
- Régie de recettes des classes de neige pour un montant de 1 672 €, régisseuse DJERRAR Rabia,
- Régie d'avance pour le remboursement du trop perçu sur les repas de la cantine pour un montant de 1 312.83 €, régisseuse VATIN Sonia.

La responsabilité des régisseuses étant engagée, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les remises gracieuses aux quatre régisseuses à hauteur des déficits constatés dans leurs régies respectives.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 19 NOVEMBRE 2015

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 19 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 novembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc
Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, M SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT- BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM. RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme FAGARD Alice,	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	M. LOGRE Benoit

Mme PEJOUX Claudine et M. ZAIRI Rachid arrivés à partir de la question n°288
Mme YONNET Evelyne représentée à partir de la question n°291 par M. SALVATOR Jacques
Mme VIGEANT Claire représentée à partir de la question n°292 par M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia partie à partir de la question n°309

Absents : Mme TLILI Leïla, M. TLILI Mohamed Fathi, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. HAFIDI Abderrahim, Mme ALVES Presilya,

Secrétaire de séance : Mme NEDELEC Soizig

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015063

Signataire : AG

OBJET : Remise gracieuse en faveur des régisseuses du service enseignement suite au vol par effraction commis entre le 22 et 24 février 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés,

VU l'arrêté municipal en date du 20 février 1969 constituant la régie de recettes restauration scolaire,

VU l'arrêté municipal en date du 17 avril 2000 constituant la régie de recettes des études surveillées,

VU l'arrêté municipal en date du 31 octobre 1980 constituant la régie de recettes des classes de neige,

VU l'arrêté municipal en date du 22 janvier 2009 constituant la régie de recettes pour l'encaissement des arrières de paiement de la restauration scolaire,

VU l'arrêté municipal en date du 4 octobre 1979 constituant la régie d'avance pour le remboursement du trop perçu sur les repas de la cantine,

VU l'arrêté municipal en date du 26 juin 2003 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes restauration scolaire Madame THEOPHILE Françoise,

VU l'arrêté municipal en date du 5 février 2009 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des arrières de paiement de la restauration scolaire Madame VATIN Sonia,

VU l'arrêté municipal en date du 23 septembre 2003 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes des études surveillées Madame LAZE Anna,

VU l'arrêté municipal en date du 13 juillet 2007 nommant régisseur titulaire de la régie de recettes des classes de neige Madame DJERRAR Rabia,

VU l'arrêté municipal en date du 29 mai 2006 nommant régisseur titulaire de la régie d'avance pour le remboursement du trop perçu sur les repas de la cantine Madame VATIN Sonia,

VU les ordres de reversement remis en date du 7 septembre 2015 par la ville à l'encontre de Mesdames THEOPHILE Françoise, VATIN Sonia, LAZE Anna et DJERRAR Rabia,

VU la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame THEOPHILE Françoise le 14 septembre 2015 pour la régie de recettes restauration scolaire,

VU les demandes de sursis à versement et les demandes remise gracieuse formulées Madame VATIN Sonia en date du 24 septembre 2015 pour la régie de recettes pour l'encaissement des arrières de paiement de la restauration scolaire et en date du 24 septembre 2015 pour la régie d'avance pour le remboursement du trop perçu sur les repas de la cantine,

VU la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame LAZE Anna le 14 septembre 2015 pour la régie de recettes des études surveillées,

VU la demande de sursis à versement et la demande remise gracieuse formulées par Madame DJERRAR Rabia le 18 septembre 2015 pour la régie de recettes des classes de neige,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE la remise gracieuse aux régisseuses des régies du service enseignement selon le détail suivant :

- Madame THEOPHILE Françoise, régisseuse de recettes restauration scolaire pour un montant de 7 981.32
- Madame VATIN Sonia, régisseuse de recettes pour l'encaissement des arrières de paiement de la restauration scolaire pour un montant de 663.34 €,
- Madame LAZE Anna, régisseuse de recettes des études surveillées pour un montant de 8 499 €, ,
- Madame DJERRAR Rabia, régisseuse de recettes des classes de neige pour un montant de 1 672 €,
- Madame VATIN Sonia, régisseuse d'avance pour le remboursement du trop perçu sur les repas de la cantine pour un montant de 1 312.83 €.

COMBLE le déficit de la régie de recettes à hauteur de 20 128.49 euros.

Impacts financiers Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts chapitre 67 « charges exceptionnelles » article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».



adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 20/11/2015

Publié le : 20/11/2015

Certifié exécutoire le : 20/11/2015



L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG